Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203418-20260320-DELIB_13_26-DE

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRAMAIN

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Benoit DESPRES, Maire

Présents : DESPRES Benoit, Maire, ESNAULT Patrick, HESRY Catherine, BARON Sylvain, PIAN Laure, adjoints, LEFEUVRE Cédric, RABARDEL Céline, JEHAN Roland, DUCHENE Catherine, AMELOT Guy, FERET FILHOL Gwénola, PESTEL Véronique, THOMMAS Christian.

Procurations : GAIGNEUX Cyrille à DESPRES Benoit et GUITTON Caroline à RABARDEL Céline

Secrétaire de séance : LEFEUVRE Cédric

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Date de la convocation : 16/03/2026

2026-13 : Election du Maire

Le Conseil Municipal,
En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT,
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;
Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs et procédé à l'élection du Maire.
Le dépouillement de vote a donné les résultats suivants :
Premier tour de scrutin :
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8
Ont obtenu :

- DESPRES Benoit :15

Monsieur DESPRES Benoit, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Le secrétaire
LEFEUVRE Cédric

PEC
Le Maire
DESPRES Benoit

Mairie de Tramain (Côtes d'Armor)